

DOMUS ANTIQUA HELVETICA, L'ASSOCIATION SUISSE DES PROPRIÉTAIRES DE DEMEURES HISTORIQUES

Nos «Oldtimers» sont faits de pierre et de mortier

L'association Domus Antiqua Helvetica regroupe des propriétaires de manoirs et de chalets, mais aussi de fermes, de maisons contiguës en ville et de chalets. Ces demeures ont pour dénominateur commun de présenter une valeur de protection. L'ancienneté n'est pas le seul critère même si les demeures listées ont pour la plupart plus de 150 ans. Des maisons du XX^e siècle dont l'architecture est remarquable sont également répertoriées.

Wolfgang Frei, membre du comité de Domus Antiqua Helvetica

L'association Domus Antiqua Helvetica a été fondée sur le plan national en 1984. Par la suite, des sections cantonales et régionales ont été créées car ses activités, notamment la conservation des monuments, l'aménagement du territoire ou les assurances-bâtiments, relèvent pour la plupart du droit cantonal. Domus Antiqua Helvetica compte plus de 1400 membres et collabore avec des organisations tant nationales qu'internationales.

Importance de la propriété privée

Domus Antiqua Helvetica est une association de propriétaires qui, en sus des questions qui se posent à tous les propriétaires, s'intéressent spécifiquement à la conservation dans les règles de l'art des demeures historiques. L'association a pour but de soutenir ses membres et de veiller à une bonne application des dispositions

juridiques dans le domaine de la conservation du patrimoine. Dans la majorité des cas, la propriété privée est le moyen d'assurer le mieux et de la façon la plus économique la conservation des bâtiments historiques. De nombreux exemples montrent que les demeures historiques en propriété privée sont mieux conservées que celles qui sont sous l'égide des pouvoirs publics. La défense des intérêts des propriétaires privés et leur soutien pour les aspects techniques sont donc les tâches premières de notre association.

La conservation du patrimoine est une tâche commune du propriétaire et des pouvoirs publics qui nécessite l'engagement financier des deux parties. S'agissant des demeures privées sous protection, les propriétaires fonciers assument la part du lion de la charge financière. Parce que chaque franc de subvention pour des



Rolf Gerber

Villa Sonnenhof, maison du docteur (1843) à Hombrechtikon (ZH)
Villa Sonnenhof, Doktorhaus (1843) in Hombrechtikon ZH



Jürg Zimmermann

Casascura, ferme du XVIII^e siècle avec annexe moderne (2007) à Fläsch (GR)
Casascura, Bauernhaus (18. Jh.) mit modernem Anbau (2007) in Fläsch GR

travaux de conservation implique un montant d'investissement dix fois supérieur, le soutien financier des collectivités publiques est judicieux tant du point de vue culturel qu'économique.

La pauvreté n'est pas l'alliée de la conservation du patrimoine

Dans les milieux de la conservation du patrimoine, il se dit souvent que «la pauvreté est la meilleure alliée de la conservation du patrimoine». Certes, dans l'est de l'Allemagne, dans l'ancienne RDA, par exemple, l'authenticité de nombreux ensembles urbains a pu être préservée, tandis qu'en RFA, beaucoup de rénovations entreprises ont été plutôt destructrices. Cependant, la pénurie a également entraîné la disparition de nombreux biens culturels, et des bâtiments sont tombés en ruine. De même en France, environ 1000 châteaux sont mis en vente à bon prix et l'argent manque pour assurer leur coûteux entretien. Beaucoup seront donc abandonnés à plus ou moins long terme.

En Suisse également, il existe quelques exemples de conservation de bâtiments historiques liées à des problèmes économiques. Citons par exemple les églises de Mistail et Müstair, ou encore les villes relativement préservées de Stein am Rhein et Gruyères. Chaque propriétaire, et dans une plus grande mesure encore le propriétaire d'un objet protégé, connaît la nécessité d'investir en permanence dans des travaux onéreux d'entretien. Les demeures historiques sont par ailleurs souvent assujetties à des restrictions de droit public et leurs propriétaires ne peuvent pas en faire n'importe quel usage.

Dans la plupart des cas, les contributions des pouvoirs publics sont indispensables pour assurer la conservation et la restauration des bâtiments dans les règles de l'art. Dans sa réponse à la consultation sur le dernier Message Culture du Conseil fédéral, l'associa-

tion Domus Antiqua Helvetica a donc démontré que l'allocation de fonds envisagée était largement insuffisante pour couvrir les besoins présentés dans ce même message. Les avis d'autres organisations privées, notamment Patrimoine suisse, et les prises de position de 21 cantons présentaient le même point de vue. Néanmoins,

«La conservation du patrimoine est une tâche commune des propriétaires privés et des pouvoirs publics.»

le Parlement est resté sourd à ces arguments. Si dans l'un des pays les plus riches au monde il n'est plus possible, pour des raisons soi-disant financières, de soutenir d'importants projets de restauration, alors il me semble que quelque chose ne tourne pas rond. Domus Antiqua Helvetica continue par conséquent de s'engager pour une dotation financière appropriée de la conservation du patrimoine.

Conflits d'objectifs: une différenciation est nécessaire

Il est indispensable de favoriser une utilisation parcimonieuse de l'énergie. C'est incontestable. Il arrive toutefois que l'optimisation énergétique et la protection des bâtiments historiques soient en opposition. Les bâtiments historiques doivent être préservés du mieux possible mais ils sont par ailleurs victimes de la politique climatique lorsque des travaux d'assainissement énergétique entraînent la disparition de leurs caractéristiques. Il convient donc de tenir compte dans la loi du statut spécial de ces bâtiments, et ce d'autant qu'ils sont peu nombreux. En entrete-



Nouveau château d'Oberdiessbach (BE) (1666–68, Albrecht von Wattenwyl)
Neues Schloss Oberdiessbach BE (1666–68, Albrecht von Wattenwyl)



Ferme «Bauernhaus Baudenkmal» (1499) à Ramsen (SH)
Bauernhaus Baudenkmal, Ramsen SH (1499)

nant leurs bâtiments, les propriétaires de demeures historiques apportent déjà une précieuse contribution au bilan énergétique global car leur bien a été construit sans recours à de l'énergie grise. Le postulat de la «densification des constructions» est parfois pris comme prétexte pour démolir des sites construits répertoriés dans des inventaires de protection. Il s'agit là également d'un conflit d'objectifs nécessitant la mise en place d'une différenciation. Les noyaux historiques densément construits ne doivent pas être assujettis à des contraintes de densification supplémentaires. Les opérations de densification sont souhaitables en premier lieu dans les agglomérations où l'utilisation des terrains est souvent peu économe.

De la politique, mais pas seulement

A part le plaider politique et la sensibilisation des autorités et du public aux problèmes rencontrés par les propriétaires de demeures historiques, Domus Antiqua Helvetica propose diverses prestations à ses membres. Les réunions et assemblées sont l'occasion d'organiser des visites exclusives de demeures appartenant aux membres. Une très grande attention est accordée à l'échange d'expériences, qui constitue certainement l'une des aides les plus précieuses pour toutes les questions de conservation de bâtiments historiques.

Ces problèmes et soucis ne doivent pas occulter le fait que vivre au cœur du patrimoine reste pour la plupart des membres de Domus Antiqua Helvetica un privilège qui apporte beaucoup de plaisir et de satisfaction et permet de montrer au public des témoins vivants de notre culture.

→ Voir dans les illustrations de ces pages des exemples de demeures historiques de membres de Domus Antiqua Helvetica. Le site Internet www.domusantiqua.ch en présente d'autres.



Chalet Tanner, maison des botanistes Thomas, (1714) aux Plans-sur-Bex (VD)
Chalet Tanner, Haus der Botaniker Thomas (1714) in Les-Plan-sur-Bex VD

TROIS QUESTIONS À LUKAS ALIOTH

Quel aspect de l'activité de Domus Antiqua Helvetica vous fascine le plus?

Nos membres mettent beaucoup de leur personne pour assurer la conservation et l'entretien de leur bien architectural. Notre association met à la disposition de tous les membres un précieux réseau d'échanges d'expériences sur une profusion de questions spécifiques.

Quels sont les projets de Domus Antiqua Helvetica pour l'Année du patrimoine culturel 2018?

Le week-end des 26 et 27 mai 2018, nous organisons des «portes ouvertes» dans le cadre d'une action coordonnée au niveau européen avec l'Association européenne des maisons historiques (European Historic Houses Association): des demeures et des jardins seront ouverts au public et les propriétaires relateront leurs expériences et leurs défis.

La protection des ensembles nous tient particulièrement à cœur. Nous prévoyons la tenue d'une conférence des conservatrices-teurs du patrimoine axée notamment sur la protection des ensembles construits et en dialogue avec les médias. En complément, la section Rätia se propose d'organiser un colloque et de publier un ouvrage sur ce sujet.

Que pensez-vous d'une intensification de la collaboration entre Patrimoine suisse et Domus Antiqua Helvetica?

D'abord, merci d'avoir proposé à notre association de se présenter dans vos colonnes! Un projet d'amélioration de la collaboration et de l'efficacité vient de démarrer dans le secteur du patrimoine. Nous sommes en plein travail. L'Année européenne du patrimoine culturel 2018 offrira une excellente plateforme pour des synergies et des présentations communes.

Lukas R. Alioth préside l'association Domus Antiqua Helvetica depuis 2016.